



Règlement intérieur de l'association

Alternacomb Agri

1 / POUR TOUS LES ADHERENTS

Article 1 : Je suis agricultrice ou agriculteur, je veux adhérer à Alternacomb Agri, je rédige une lettre de motivation (**cf. Annexe 1**) par écrit au conseil d'administration et je signe la charte de l'association ainsi que le présent règlement intérieur.

Article 2 : Le conseil d'administration d'Alternacomb Agri accepte mon adhésion, je paye une cotisation annuelle conforme à la carte des services, jointe en annexe, les montants sont révisables annuellement en assemblée générale.

Article 3 : Je suis membre soutien de l'association Alternacomb, je veux éventuellement participer aux activités de l'association (**cf. Annexe 2**), ma cotisation est annuelle et au moins égale à la cotisation de base des agricultrices et des agriculteurs.

Article 4 : Je suis membre soutien à l'association, le montant de l'adhésion est libre.

2 / POUR LES ADHERENTS UTILISATEURS DU REGENERATEUR DE PRAIRIE (RdP)

Article 5 : Je veux utiliser le RdP, je réserve préalablement par téléphone auprès d'un responsable (secteur ou sous-secteur) en donnant les informations relatives à mon utilisation (dates, nombres d'hectares, type d'utilisation). Cette inscription sera transmise au conseil d'administration et aux trésoriers.

Article 6 : A l'utilisation, je m'engage à respecter les engagements inscrits dans la réservation, à ne pas prêter, à ne pas travailler à façon. Je m'engage à remplir le carnet de liaison en faisant un état des lieux en amont puis en aval de l'utilisation.

Article 7 : L'utilisation du RdP est soumise à une participation financière de 40 Euros (quarante Euros) par hectare ou minorée à 20 Euros (vingt Euros) par hectare suivant les clauses de l'article 8. Cependant la gratuité de quelques hectares peut être incluse suivant la cotisation choisie en début de campagne. La participation est versée à l'association après utilisation lorsque je reçois la facture. A noter que ces montants ne sont pas soumis à la TVA.

Article 8 : Pour bénéficier de la participation minorée, l'utilisateur s'engage à réaliser au moins 3 activités par an. Ces activités sont celles proposées par Alternacomb (**cf. Annexe 2**).



Article 9 : L'utilisateur s'engage à transmettre, si nécessaire, les résultats de ses semis, à partager toutes les informations qui seront utiles au groupe et à la vulgarisation. Il s'engage aussi à faire éventuellement visiter ses parcelles lors de visites collectives.

Article 10 : L'utilisateur prendra à sa charge (avec son assurance) toute dégradation autre que l'usure normale de l'outil. Il s'engage à faire part de tout incident ou accident à son responsable de secteur. Ces actes seront co-signés sur le carnet de liaison.

Article 11 : Le responsable de secteur (**cf. Annexe 3**) aura la responsabilité de s'assurer de l'entretien de l'outil, c'est lui seul qui commandera les interventions de réparations et les pièces nécessaires. Il en informera le conseil d'administration.

Article 12 : Le trésorier ou la trésorière ainsi que son adjoint ou adjointe assureront la gestion des encaissements et des factures. Ils ou elles se répartiront les missions conformément à l'annexe 1, tout en restant en étroite collaboration avec les responsables de secteur et du conseil d'administration.

Article 13 : Tout manquement à se règlement intérieur, tout usage abusif non signalé, toute dégradation non signalée, plusieurs dégradations successives, entraîneront, après décision du conseil d'administration, la radiation pure et simple comme membre de l'association et ceci, sans aucune indemnité possible.

Approuvé en assemblée générale du 4 mars 2021 et valable jusqu'à nouveau règlement.

Le Président

La secrétaire

L'adhérent :

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Fait à :

Le :/...../.....

Signature (accompagnée de la mention « Lu et approuvé ») :



Annexe 1 : Modèle de lettre de motivation

A joindre au bulletin d'adhésion

NOM :

Prénom :

Objet : Lettre de motivation, demande d'adhésion pour les professionnels

Productions principales :

Si animaux, **nombre de têtes** par catégorie :

SAU : ha **STH :** ha

Assolement (approximatif) :

Mes **motivations** pour adhérer à Alternacomb Agri (*en quelques lignes*) :

Le : / /

Signature :



Annexe 2 : Participer aux activités de l'association

UNIQUEMENT POUR LES COTISANTS DE BASE

Pour bénéficier d'une minoration du prix hectare pour l'utilisation du RDP, il convient d'obtenir (ou de s'engager à obtenir) dans l'année un équivalent de (3) activités.

Campagne 2021/2022 (de décembre 2021 à fin décembre 2022)

Liste des activités et des équivalences données par Alternacomb.

→ Formations passées :

- Médecines traditionnelles : 15 mars 2022 **(2)**

→ Formations à venir :

- Approche Globale et Dynamique de l'Alimentation des Ruminants : 12 octobre 2022 **(2)**
- Le rôle des haies dans les système agricole et présentation de techniques de plantations : 18 octobre **(2)**
- Initiation aux médecines manuelles traditionnelles : 17 et 18 novembre 2022 **(2)**
- Apprendre à gérer et valoriser ses haies existantes : 22 novembre 2022

→ Activités programmées :

- Participation au Marché Festif d'Alternacomb : 10 septembre 2022 **(0.5)**
- Aide au forum H20 : 13 et 14 octobre 2022 **(0.5)**

→ Autres engagements :

- Participation aux groupes de travail ou animations avec partenaires **(0.5)**
- Participation active au conseil d'administration **(0.5)**
- Mise à disposition animaux pour formation **(1)** ou pour visite de parcelle **(0.5)**
- Jeune en parcours d'installation **(1)**
- D'autres situations pourront donner des équivalences sur décision du CA

Mon auto-évaluation en Equivalent activités

Nom :

Prénom :

| Activité | Date(s) | Equivalence |
|----------|---------|-------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



Annexe 3 : Organisation utilisation RdP

Deux secteurs pour deux machines, ces secteurs peuvent bouger en fonction des besoins des adhérents. Ces changements ne peuvent se faire que sous la responsabilité des deux responsables de secteur.

| Secteur Nord/Est | Secteur Sud/Ouest |
|---|---|
| <u>Responsable</u> : Mathieu FAVODON | <u>Responsable</u> : Yvan DUBOSCLARD |
| <u>Trésorier</u> : Eric PEYROT | <u>Trésorier</u> : Elodie FALVARD |
| <u>Sous-secteurs</u> : <ul style="list-style-type: none">- St-Pardoux (et Nord) : Mathieu FAVODON (06.82.95.49.28)- St-Georges : Christophe BRUN (06.81.09.87.29) | <u>Sous-secteurs</u> : <ul style="list-style-type: none">- St-Gervais : Christian MEURDEFROID (06.59.62.27.03)- Pionsat (et Sud) : Yvan DUBOSCLARD (06.72.38.79.64) |

Modalités d'utilisation :

1/ Je contacte le responsable de mon secteur ou sous-secteur pour réserver le régénérateur en déclinant les dates de réservation, le nombre d'hectares prévus et l'utilisation envisagée. Si je n'arrive pas à joindre directement le responsable, je préfère laisser un SMS plutôt qu'un message vocal. Le responsable me recontactera pour confirmer. Voir Article 5

2/ Les responsables de secteur / sous-secteur organisent la circulation du matériel.

3/ Un état des lieux de l'outil est effectué avec moi en début de chantier.

4/ Après mes réglages et avant utilisation de l'outil, j'envoie une photographie du compteur d'hectares à mon responsable.

5/ Après mon utilisation, je prends de nouveau une photographie du compteur et je remplis le carnet de suivi du matériel en fournissant les informations demandées. Je peux également, si je le souhaite, faire un retour sur mes réglages et façons culturales pour pouvoir plus tard comparer mes résultats avec d'autres agriculteurs s'étant servis de l'outil.

6/ Un état des lieux de l'outil est effectué en fin de chantier. Mon responsable fait remonter au trésorier référent mon utilisation du matériel (notamment le nombre d'hectares semés).

7/ Quand je reçois ma facture (deux périodes de facturation par an : fin mai/début juin et fin novembre), je renvoie un chèque correspondant à l'ordre d' « Alternacomb agri » au bureau de l'association à Combronde (Château des Capponi, 6 rue de l'Hôtel de Ville 63460 Combronde).

